

Augmentation de capital annoncée

Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

-SFBT-

Siège social : 5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord-1082 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **11 avril 2017**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **12 000 000 de dinars par incorporation de réserves**, par l'émission de **12 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal **1 dinar chacune**, pour le porter ainsi de **120 000 000 de dinars à 132 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **12 000 000** de dinars, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de **11 200 000** dinars et prélèvement d'un montant de **800 000** dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **12 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal **1 dinar chacune** à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2016**.

Le capital sera ainsi porté de **120 000 000** de dinars à **132 000000** de dinars.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2016**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **4 mai 2017**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2016, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **4 mai 2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **4 mai 2017**.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **4 mai 2017**.